



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 16 avril 2018

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2017

No 19/2018 – séance du 25 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal du 18.08.2014, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune de Montilliez arrêtés au 31 décembre 2017.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2018. Ils ont été contrôlés par la Société fiduciaire Fiprom SA, à Lausanne.

Lisibilité des informations sur les comptes de fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, seuls les écarts importants du point de vue de la Municipalité, au niveau des charges et des revenus, ont été signalés dans le présent préavis municipal.

Chaque écart est décrit comme suit :

xxx.xxx.xx - xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	→ N° de compte et désignation
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	→ Explications éventuelles
→ C CHF xx'xxx.xx / B CHF xx'xxx.xx	→ C = Comptes / B = Budget

1 Comptes de fonctionnement

Administration générale

Administration

110.319.03 – Cotisations

Excédent de charges lié à l'augmentation du nombre d'habitants à Montilliez et à l'augmentation du prix de la cotisation à l'ARGdV.

→ C CHF 32'608.00/ B CHF 23'000

110.436.03 – Remboursements de dommages

Augmentation de revenus liée au remboursement des travaux de la Tannerie à Dommartin de la part de notre assurance la Vaudoise.

→ C CHF 33'400.00 / B CHF 2'000

Transports publics

180.352.07 – Participations aux charges de trafic

Diminution de coûts du bassin versant 5 dont nous faisons partie.

→ C CHF 125'086.20 / B CHF 149'400

Finances

Impôts

210.319.01 – Impôts dus à d'autres communes et au canton

Augmentation de charges eu égard au remboursement pour activités dirigeantes. Taxation jusqu'en 2016. Cette position comptable est appelée à disparaître rapidement vu la décision du canton de supprimer cette notion d'activité dirigeante.

→ C CHF 32'850.95 / B CHF 11'000

210.400.01 - Impôts sur le revenu des personnes physiques

Augmentation de revenus liée à la masse contributive en augmentation. Tendence également positive car cette situation est basée sur l'ensemble des contribuables et non pas uniquement sur quelques bons contribuables. Le risque de volatilité est amoindri.

→ C CHF 3'348'133.96 / B CHF 3'100'000

210.400.02 – Impôt sur la fortune des personnes physiques

Excédent de revenus uniquement basé sur quelques bons contribuables.

→ C CHF 463'771.17 / B CHF 330'000

210.400.03 - Impôts à la source

Excédent de revenus supérieur au budget 2017 mais inférieur aux comptes 2016. Volatilité importante engendré, selon nous, à la décision de la préférence nationale à l'emploi.

→ C CHF 67'914.20 / B CHF 40'000

210.401.00 - Impôts sur le bénéfice des personnes morales

Excédent de revenus lié à un excellent exercice 2017 pour quelques entreprises ayant leur siège sur Montilliez.

→ C CHF 110'383.90 / B CHF 25'000.00

210.402.00 – Impôt foncier

Excédent de revenus lié aux taxations de plusieurs constructions.

→ C CHF 246'803.10 / B CHF 235'000

210.404.00 – Droits de mutation

Excédent de revenus lié aux nombreux changements de propriétaires et ventes.

→ C CHF 152'128.95 / B CHF 40'000.00

Service financier

220.352.04 – Correction sur prévision péréquation

Augmentation de charges liée au processus péréquatif. Somme résultante de nos investissements 2015 pris en compte dans nos thématiques.

→ C CHF 1'153'916.00 / B CHF 980'000

Amortissements et réserves

230.330.00 – Amortissements du patrimoine financier

Amortissement comptable réalisé suite à la vente de la parcelle 4373 à Sugnens. Montant basé sur la valeur résiduelle du terrain.

→ C CHF 60'621.90 / B CHF 0.00

230.380.01 – Attribution fonds perte sur débiteurs

Excédent de charges résultant de la méthodologie de calcul habituel pour le risque de perte sur nos débiteurs.

→ C CHF 55'000.00 / B CHF 0.00

Domaines et bâtiments

Forêts

320.314.02 – Entretien des chemins forestiers

Concerne l'entretien de 2 chemins à Dommartin : à Coppex et sur le dégagement le long du Coruz qui accueille les cailloux des champs.

→ C CHF 12'804.10 / B CHF 2'000

320.318.00 – Honoraires et prestations de services

Augmentation de charges liée aux contributions versées au Groupement forestier concernant l'entretien sécuritaire des bords de bois.

→ C CHF 34'522.75 / B CHF 4'000

320.451.08 – Participation et remboursement du canton

Excédent de revenus lié à la participation du canton au poste 320.318.00, à savoir l'entretien sécuritaire des bords de bois.

→ C CHF 8'634.70 / B CHF .0.00

Grande Salle Poliez-le-Grand

362.427.01 – Locations

Excédent de revenus lié aux locations supplémentaires versées par l'ASIRE, eu égard à l'indisponibilité de la salle de gym de Poliez-Pittet en travaux.

→ C CHF 26'640.10 / B CHF 16'000

Congélateur de Dommartin

366.315.04 – Entretien installation de congélation

Augmentation de charges liée à la panne du compresseur.

→ C CHF 2'694.55 / B CHF 500.00

Travaux

Routes

430.314.02 – Entretien du réseau routier

Amendement octroyé pour travaux de la route de Bottens. Pour mémoire, la demande de modification du budget a été faite à hauteur de CHF 340'000.-. Coûts de réalisation CHF 279'436.20. Il faut également prendre en compte la position 430.451.07 de CHF 92'365.00 correspondant aux subventions cantonales pour les traversées de localité. **Résultat final : CHF 187'071.20** sans la prise en compte de la subvention fédérale liée au projet d'assainissement du bruit évaluée à CHF 20'000.- environ.

→ C CHF 336'522.10 / B CHF 130'000.00

430.451.07 – Participations et remboursements du canton

Excédent de revenus lié aux subventions cantonales à la route de Bottens qui est une traversée de localité.

→ C CHF 92'365.00 / B CHF 0.00

Réseau d'égouts et épuration

460.381.01 – Attributions au fonds épuration

Versement des taxes dans le fonds conformément au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

→ Charges : C CHF 58'900.00 / B CHF 0.00

460.434.01 – Taxes uniques de raccordement

Diminution de revenus en lien avec les encaissements liés aux constructions.

→ Charges : C CHF 58'955.35 / B CHF 80'000.00

Cours d'eau

470.314.07 – Entretien

Diminution de charges liée aux travaux de renaturation du Botterel non effectués eu égard au fait qu'une étude, subventionnée, plus globale, a été imposée par le Canton.

→ Charges : C CHF 2'880.65 / B CHF 58'000

470.318.05 – Honoraires et prestations de services

Augmentation de charges liée à l'étude préliminaire de renaturation du Botterel demandée par le Canton.

→ Charges : C CHF 9'720.00 / B CHF 0.00

Police

Corps de police

610.351.00 – Participation à des charges cantonales

610.351.01 – Correction sur prévision charges cantonales

Augmentation de charges liée à la facture cantonale de la réforme de la police.

→ C CHF 164'219.00 / B CHF 150'000

→ C CHF 30'285.00 / B CHF 0.00

Défense contre l'incendie

650.318.00 – Honoraires et prestations de service

Diminution de charges liée à une diminution des frais de fonctionnement, maîtrise des coûts, renouvellement de matériel offert par l'ECA.

→ C CHF 38'896.75 / B CHF 50'000

Protection civile

660.351.01 – Participations à des charges cantonales

Rachat des places non effectué étant donné que les travaux de construction de l'abri dans l'immeuble sis à Poliez-le-Grand en Champ-Derrey ne sont pas terminés.

→ C CHF 37'419.00 / B CHF 77'100

660.481.08 – Prélèvement sur fonds « P.C. »

Autorisation de prélèvement de CHF 37'000 de la position 660.351.01. Jusqu'à ce jour nous ne pouvions prélever que les frais concernant l'entretien de l'abri PC de Dommartin. Pour 2017, nous avons reçu l'autorisation de couvrir également les frais versés à l'ORPC. Effet positif, puisque nous devons verser le solde restant sur le fonds au canton en 2021.

→ C CHF 40'383.55 / B CHF 40'460

Sécurité sociale

Prévoyance sociale

720.351.06 – Participation facture sociale année antérieure

Augmentation de charges liée aux coûts supplémentaires par rapport au calcul de la provision 2016.

→ C CHF 19'895.00 / B CHF 0.00

720.351.07 – Correction sur prévision facture sociale

Résultat du calcul du montant effectif qui est dû pour l'exercice 2017.

→ C CHF 112'457.00 / B CHF 0.00

720.352.02 – Participation accueil de jour des enfants EFAJE

Evolution sociétale et participation aux frais de l'accueil de jour selon l'utilisation des parents.

→ C CHF 322'760.55 / B CHF 283'600

Santé publique

730.311.01 – Achat de matériel

Diminution de charges liée à l'installation des défibrillateurs moins coûteuse que prévu.

→ C CHF 16'415.10 / B CHF 40'000

730.3151.01 – Participation aux charges de l'AVASAD (soins à domicile)

Diminution de charges eu égard aux coûts des soins inférieurs au budget communiqué.

→ C CHF 154'008.00 / B CHF 170'300

Services industriels

Service des eaux

810.314.03 – Entretien des sources

810.314.04 – Entretien du réseau d'eau

Contient déjà 2 factures (CHF 37'416 et CHF 10'807) concernant le rattrapage AIAE suite au retard de facturation du bureau Sabert. Budget 2018 tient compte du solde.

→ C CHF 11'473.00 / B CHF 10'000

→ C CHF 47'510.65 / B CHF 45'000

810.381.03 – Attributions au fonds adduction d'eau

Versement des taxes dans le fonds conformément au règlement communal → 810.434.01.

→ C CHF 39'760.00 / B CHF 0.00

810.434.01 – Taxes uniques de raccordement

Selon règlement communal attributions selon 810.381.03.

→ C CHF 39'762.15 / B CHF 50'000.00

810.465.01 – Subsidés de l'ECA

Subvention pour travaux de bouclage de Pré-Morex à Sugnens.

→ C CHF 20'045.00 / B CHF 0.00

2 Bilan

10 – Disponibilités

Solde au 01.01.2017 : CHF 1'443'065.93

Solde au 31.12.2017 : CHF 2'681'218.22

→ Augmentation des disponibilités de CHF 1'238'152.29

Nous pouvons constater avec satisfaction que la situation des disponibilités est saine. Cependant, nous devons faire attention au fait qu'il faudra financer la péréquation à hauteur d'env. CHF 1'296'000.-. La couverture des fonds de réserves doit être « garantie » à hauteur d'environ 70% au travers des postes 10 à 13.

22 – Dettes à moyen et long terme

Solde au 01.01.2017 : CHF 8'277'758.60

Solde au 31.12.2017 : CHF 7'871'025.20

→ Diminution de la dette de CHF 406'733.40

Nous observons avec satisfaction une diminution des dettes à moyen et long terme malgré les investissements réalisés pour la STEP, la route de Bottens et le trottoir de la route d'Echallens.

25 – Passifs transitoires

Solde au 01.01.2017 : CHF 406'329.60

Solde au 31.12.2017 : CHF 1'976'350.53

L'augmentation du passif transitoire est liée au système péréquatif.

3 Résultat final de l'exercice 2017

Comme à son habitude, la Municipalité porte un soin tout particulier à la maîtrise de ses charges. L'exercice 2017 a à nouveau véritablement profité d'augmentations de revenus sur les impôts des personnes physiques, sur la fortune des personnes physiques, à la source, sur le bénéfice des personnes morales, sur des droits de mutation.

Grâce à ce cash-flow, nous pouvons jouir d'une autonomie financière intéressante pour nos travaux et ainsi éviter au maximum de recourir à l'emprunt.

Nous avons pu réaliser des travaux importants en utilisant les dépenses thématiques et bénéficier de subventions cantonales.

Malgré ce bon exercice, la Municipalité devra impérativement s'attacher à étudier et mettre en œuvre des moyens permettant de meilleurs rendements de nos infrastructures et à diversifier ses rentrées financières.

3.1 Résultat avant amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2017 Charges	Comptes 2017 Revenus	Budget 2017 Charges	Budget 2017 Revenus
Charges totales	8'721'474.86		8'120'139	
Revenus totaux		8'926'679.61		8'171'800
Excédents de charges				
Excédents de revenus		205'204.75		51'661

4 Synthèse finale

L'exercice 2017 a été un exercice dégageant un excédent de revenus de CHF 205'204.75 avant attribution au fonds de réserve nous permettant ainsi d'augmenter notre capital.

Conclusion

Fort de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- vu le préavis municipal no 19/2018 du 16 avril 2018,
- oui le rapport de la Commission de gestion / finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. **d'accepter** les comptes 2017 tels que présentés,
2. **d'en donner décharge** à la Municipalité, au Boursier et à la Commission de gestion / finances pour l'année 2017.

Le Syndic
Jean-Claude Gilliéron

Au nom de la Municipalité :



La Secrétaire :

Monique Pahud

Annexes :
- comptes communaux 2017
- bilan 2017
- tableau des dépenses d'investissement
- marge d'autofinancement

Délégué municipal : Daniel Leuba